



UNION TERRITORIALE DES RETRAITES DE LA MEUSE - CONGRES DU 25/11/2016- BAR LE DUC-

RAPPORT D'ORIENTATION

Il est difficile de rédiger un rapport d'orientation sans jeter un œil sur les rapports des congrès précédents.

L'exercice est riche d'enseignement : un « copier-coller » m'aurait permis de gagner du temps. En 2009 nous parlions déjà, de santé, de dépassements d'honoraires, d'accès aux soins, d'ARS, de CODERPA, etc... autant de sujets qui restent d'actualité. Et si le congrès de 2012 nous permettait d'espérer le grand soir avec la gauche au pouvoir, force est de constater, 4 ans après, que les difficultés, en particulier pour les retraités et personnes âgées, sont toujours présentes, même si quelques avancées sont à constater.

Mais il ne faut pas désespérer. Le combat syndical est un engagement de longue haleine et sans cesse, il faut remettre l'ouvrage sur le métier.

Il est vrai que la situation économique, politique, internationale, avec des conflits dramatiques qui n'en finissent pas, une Europe mise à mal par le brexit, dans l'incapacité d'organiser la gestion des flux d'immigrés, ne donnent pas le moral et n'incitent pas à la mobilisation de nos adhérents (cf le rassemblement à Strasbourg).

C'est à partir de cette situation que nous allons devoir travailler et réfléchir aux orientations à prendre et aux actions à mettre en œuvre pour les quatre prochaines années.

-4 axes essentiels me paraissent devoir conduire nos actions durant cette nouvelle mandature :

1- Le niveau de vie des retraités

La dernière manifestation (ou rassemblement) décidée par l'UCR le 20 septembre avait pour objet d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la dégradation continue de notre niveau de vie. La très faible mobilisation de nos adhérents ne pèsera pas beaucoup, je pense sur les décisions à venir.

Et pourtant le maintien du pouvoir d'achat pour tous est une exigence minimum.

D'autant qu'au fil des ans, l'alignement de la CSG sur celle des salariés, la suppression de la ½ part, la fiscalisation de la majoration pour enfants, l'augmentation sensible de l'assurance complémentaire, les dépassements d'honoraires, les forfaits hospitaliers, le déremboursement des médicaments, l'augmentation des loyers, l'augmentation des coûts de chauffage, etc...etc...pénalisent les faibles revenus et donc les petites retraites.

A cela s'ajoute l'érosion des retraites liées à son indexation sur l'indice des prix et non sur l'évolution des salaires.

Tous ces nouveaux dispositifs sont d'autant plus faciles à prendre, que dans un contexte où, pour une partie de la population mais aussi pour les pouvoirs publics, les retraités sont des privilégiés et des nantis et qu'à ce titre ils doivent, plus que les autres, contribuer au redressement des comptes de la nation.

Si nous nous inscrivons et si nous partageons cette idée d'une plus grande solidarité entre les générations, l'UTR revendique dans le même temps, la mise en œuvre, d'une véritable réforme fiscale, équitable, progressive qui ne saurait se limiter aux seules « niches » considérées comme favorables aux retraités.

Autant de raisons et d'arguments pour réaffirmer notre revendication d'un minimum retraite égal au SMIC net.

2- Un accès aux soins pour tous

La prévention des maladies liées au vieillissement doit être une priorité.

D'autant que la population des personnes âgées va considérablement augmenter dans les 20 prochaines années : augmentation de l'espérance de vie, qualité des soins, etc...

Ce qui induit de fait, une augmentation sensible des personnes dépendantes et donc l'obligation d'anticiper la mise en place de moyens permettant de faire face à ces évolutions.

Nous devrions solliciter les collectivités locales et services (conseil départemental, communes, organismes sociaux) concernés pour ne pas avoir à subir une situation qui pourrait devenir ingérable

2.1 Le reste à charge

Mais le reste à charge constitue, pour les personnes âgées, un handicap important.

Déjà évoqués plus haut, l'augmentation du coût des soins au travers :

- des franchises médicales de toutes natures et des déremboursements progressifs
- des déremboursements de médicaments
- de l'augmentation des honoraires des professions médicales et leur dépassements dans de nombreux cas
- les forfaits hospitaliers

sont de moins en moins supportables.

L'UTR CFDT très attentive à ces évolutions, agira pour revendiquer un meilleur niveau de prise en charge collective par l'assurance maladie.

2.2 La perte d'autonomie

Une nouvelle loi d'adaptation de la société au vieillissement a été votée en décembre 2015. Il reste maintenant à l'appliquer. Elle devrait apporter une amélioration sensible à la situation des retraités et personnes âgées, en particulier pour l'aide à domicile comme dans les structures d'accueil. La deuxième partie de cette loi (le volet EHPAD) est encore en discussion et devrait, si le calendrier initialement prévu est respecté et si les financements sont trouvés, voire le jour début 2017. Rien n'est moins sûr !

2.3 CDCA (comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

La loi ASV prévoit la suppression des CODERPA (Comité Départemental des Retraités et personnes Agées) par le CDCA. Cette nouvelle instance voit ses compétences élargies et le rôle de ses membres plus affirmé. Il est en cours de constitution dans notre département et, bien évidemment, l'UTR est très attentive aux conditions de sa mise en place. Deux réunions se sont déjà déroulées auxquelles nous avons participé. Il devrait voir le jour en décembre prochain. Nous aurons à proposer des candidatures avec l'espoir de « peser » sur les décisions.

2.4 L'ARS

Maintenant organisée sur le territoire de la « grande région est » sa mise en place fut pour le moins cahotique. Les candidatures proposées par notre UTR n'ont pas été retenues. Le président du conseil départemental n'ayant pas cru devoir réunir le CODERPA, il a décidé de façon unilatérale la proposition de « ses » candidats au Directeur de l'ARS. L'UTR CFDT sera donc absente de cette instance régionale mais néanmoins représentée par 2 « CFDT M et M et Alsacien en tant que titulaires.

3- Le développement

Nous voudrions, je voudrais, que nous accordions une place prépondérante au développement de l'UTR : nous serons plus forts et nous fonctionnerons dans de meilleures conditions si nous sommes plus nombreux. C'est la condition d'un meilleur partage des tâches et d'un rapport de force plus

favorable.

C'est d'ailleurs un axe de travail partagé à tous les niveaux de l'organisation : de la confédération en passant par l'UCR, l'URR et jusqu'aux UTR. L'analyse de nos flux de syndiqués confirme l'érosion massive de nos adhérents salariés au moment de la retraite. Cette érosion est pénalisante pour l'organisation mais aussi pour l'adhérent lui-même qui se retrouve isolé.

Or comme souvent nous l'avons souvent répété, la vie sociale ne s'arrête pas à la retraite. Si les revendications ne sont plus les mêmes, des difficultés inhérentes aux retraités apparaissent qui peuvent être prises en compte.

C'était déjà l'une de nos priorités en 2012. Il faut reconnaître que nous n'avons pas été très efficaces et que nous avons peu (voire pas du tout) progressé durant ces 4 ans.

Quelles sont les raisons de cette érosion :

- la méconnaissance du syndicalisme retraités CFDT ?
- la méconnaissance de nos revendications ?
- la volonté de rompre avec l'engagement syndical ?
- le refus de rejoindre les vieux ?

Ou tout simplement par négligence ?

Alors quels moyens mettre en œuvre ?

Tout d'abord, relancer la commission développement et définir des actions à court et moyen termes. Reprendre notre bâton de pèlerin et rencontrer les syndicats de salariés pour organiser l'information sur ce qu'est le syndicalisme retraité et ce que nous y faisons.

Diffuser auprès des futures retraités la presse de l'UCR et nos documents.

S'appuyer sur la convention passée avec l'URI, l'URR et quatre syndicats (santé, finances, interco et banques)

Proposer la formation « bientôt en retraite » organisée conjointement par l'UCR et les URI.

Informersur les réductions fiscales de la cotisation et sur la mutuelle de groupe (MGEN-Filia) qui réduit sensiblement les coûts de la complémentaire.

Autant d'actions qui doivent nous permettre de progresser dans nos adhésions.

Ce n'est pas simple, la tâche est lourde mais incontournable. C'est sans aucun doute l'une des actions majeures des quatre ans qui viennent.

4- La formation

C'est aussi un élément essentiel du développement.

Le programme de formation de l'UCR diffusé tous les ans est très riche de possibilités et de qualité.

Mieux connaître notre champ d'action, mieux connaître les différents systèmes de retraite, l'évolution du pouvoir d'achat, le fonctionnement d'un CCAS, etc... permet de mieux répondre aux questions de nos adhérents mais aussi de sensibiliser et d'inciter les salariés (ou des non adhérents) proches de la retraite à venir nous rejoindre.

5- SOLIDARITE ET VIVRE ENSEMBLE....

En conclusion, l'UTR devra s'inscrire durant ces quatre ans dans l'action globale de la confédération et de l'UCR. Notre volonté étant de répondre concrètement aux préoccupations et aux aspirations de nos adhérents. Ils sont des citoyens à part entière et doivent pouvoir exercer cette citoyenneté quelque soit le moment de la vie.

Notre action trouvera toute son efficacité si nous sommes capables de nous renforcer pour ensuite peser sur les décisions.

Merci de votre attention.

